

Info flash

Décembre 2013

Sommaire

- 1- Action du 27 à Romorantin et compte rendu de l'audience.
- 2- Commission « orientation tout au long de la vie et décrochage » : mise en place du SPRO.

1- Action du 27 novembre à Romorantin pour la défense des CIO du 41



70 personnes : 60 co-psy et DCIO et une dizaine d'enseignants se sont rassemblés à l'appel de l'inter-syndicale FSU, CGT, UNSA, FO, Sud Education, de la FCPE et de l'ACOPF, devant la Sous Préfecture de Romorantin pour protester contre le désengagement du Conseil Général dans le finance-

ment des CIO du Loir et Cher et exiger de l'Etat, qu'il prenne ses responsabilités pour assurer la pérennité de nos services. Une délégation a été reçue pendant qu'un groupe de collègues organisait la distribution de tracts à la sortie d'un collège et du lycée. Une représentante du Snes était présente ainsi que le président de l'ACOPF.



Compte rendu audience Sous Préfecture de Romorantin 27 novembre

L'audience s'est déroulée en 2 temps : un temps avec le Secrétaire Général et un temps avec le Sous Préfet. Le « ton » a été très différent entre ces 2 moments.

1^{ère} partie : après un exposé des motifs du rassemblement (désengagement du CG du 41 dans le financement des CIO), le SG a précisé que la décision du CG a été faite lors d'une annonce publique sur les orientations budgétaires. La délégation a rappelé le décret de 55 avec l'obligation pour l'Etat de financer les CIO si les collectivités se désengagent. Le SG va vérifier la conformité de la décision du CG avec les textes. Il a été rappelé la responsabilité de l'Etat et de ses représentants (Préfet et sous Préfet) quant à la garantie de la pérennité du service public. Sur la question du relogement des 3 CIO et de leur budget de fonctionnement, le SG a été surpris des statistiques d'accueil des usagers par les CIO : 60% des personnes reçues au CIO sont des publics autres que des publics scolaires. La délégation a rappelé que des solutions de relogement étaient possibles notamment par les mairies.

2^{ème} partie avec la présence du sous Préfet. Celui ci a clairement dit « que le Rectorat et la DSDEN s'occupent des CIO sous réserve des hypothèques liées aux moyens financiers et aux possibilités immobilières ».

Très vite il a affirmé « **que notre interlocuteur était la Région qui va avoir de nouvelles compétences économiques dont l'orientation** » ! On ne peut être plus clair sur le contenu de la prochaine loi de décentralisation. Puis il a pris l'exemple du bassin de Romorantin où il regrette que « les qualifications des jeunes ne correspondent pas aux qualifications recherchées par les entreprises ». Il a évoqué la mise en place du SPRO. La délégation a rappelé que la loi n'était pas votée et que c'était des choix politiques. Il a été rappelé que les personnels n'étaient pas informés et que la dimension éducative de l'orientation était complètement oubliée. Le travail avec les ados sur leur orientation ne se fait pas que sur le registre de l'insertion mais que c'est une affaire de compromis.

Le Sous Préfet a alors défendu l'idée que les qualifications des jeunes peuvent être construites en dehors de l'EN par d'autres personnes (savoir faire) et que l'éducatif doit se préoccuper des « savoir être ». Et c'est justement ce qui ne va pas : pour être clair, les co-psy ne font pas leur travail à ce niveau. Les jeunes doivent intégrer le fait que nous sommes dans une société hiérarchisée et qu'ils doivent se plier à cette organisation. Le problème, c'est que les jeunes n'ont pas les « savoir être » et c'est un problème d'éducation.

La délégation a pointé la contradiction entre un discours qui promeut la réussite pour tout le monde et la réalité : un nombre important de jeunes sont écartés de l'Ecole et de la société. Il a été rappelé la distorsion entre la temporalité des ados et celles du marché de l'emploi.

En fin d'audience, la délégation a évoqué les conditions de travail des personnels qui sont dans l'incertitude quant à leur avenir et la souffrance qui en découle. Cette situation dure depuis un certain nombre d'années avec un discours qui porte le discrédit sur les services et le travail des co-psy. On ne peut faire porter aux seuls CIO la responsabilité de toutes les problèmes éducatifs, économiques...

Le Sous Préfet a conclu l'audience par « vous posez des questions intéressantes mais vous faites référence à une philosophie de l'Education ». Cette remarque montre bien qu'il faut se situer dans le « pratique » « le pragmatisme » et qu'il ne faut surtout pas inscrire l'orientation, l'Education dans une réflexion plus large : sociologique, philosophique, politique...

Après un compte rendu de l'audience par la délégation, nous avons décidé de continuer l'action. L'intersyndicale va se réunir début décembre.

Pétition en ligne : <http://www.petitionpublique.fr/?pi=P2013N45486>
<cid:part1.07080307.06070903@ac-orleans-tours.fr>

2- Compte rendu de la « commission orientation tout au long de la vie et décrochage »

Cette commission avait pour objet la mise en place du Service Public Régional d'Orientalion et la présentation de la Charte.

Contrairement aux autres réunions de cette commission notamment lorsqu'elle a donné un avis sur les dossiers de labellisation des différents réseaux (SPO), aucune discussion sur le fond dans la mise en place du SPRO, ses conséquences sur les missions des différentes structures n'a été possible. Il a fallu d'ailleurs insister pour lire notre déclaration (ci jointe)

La commission s'est attachée à se limiter à la partie technique de la mise en place du SPRO : comment met-on en place sans même se poser la question des conséquences sur les missions des différentes structures, des moyens qu'elles devront mobiliser par rapport aux objectifs fixés par le SPRO ?

La réunion a été très tendue et seules la FSU et la CGT et la représentante du CESER ont émis des remarques et des mises en garde. Toutes les associations, autres syndicats... représentées étaient d'accord avec la mise en place du SPRO. D'ailleurs la charte n'a pas été discutée : elle va de soi. Il faut rappeler qu'une Charte n'a aucune valeur juridique.

Au cours de la réunion un glissement sémantique qui tombe à point et permet d'éviter tout débat, s'est opéré : on ne parle plus d'expérimentation mais de préfiguration !!! Or une expérimentation suppose une évaluation. Une préfiguration est ni plus ni moins que ce qui existera dans la loi de décentralisation. On applique une loi avant même qu'elle soit votée!!

La question du calendrier pose également problème et la précipitation dans la mise en place du SPRO participe au non exercice d'un minimum de démocratie et de dialogue social c'est-à-dire : 1- consulter les organisations syndicales, les seules à représenter des personnels dans cette réunion et à avoir une légitimité 2- informer et/ou consulter les personnels dans de bonnes conditions.

Nous n'avons obtenu aucune réponse à nos questions sur :

- 1) le niveau d'engagement des structures dans le SPRO
- 2) Les moyens donnés par les différents services et structures : moyens humains, matériel...
- 3) La forme que va prendre la mutualisation des moyens
- 4) Les risques de formation commune qui va vers un appauvrissement de nos métiers
- 5) En quoi le SPRO va améliorer l'information des personnes qui se trouvent dans des zones désertées par les services publics.

Des réunions vont avoir lieu dans tous les départements. Le Snes appellent les personnels à participer à ces réunions pour défendre notre conception du métier de copysy, nos missions et celles des CIO.